

20240920 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/60023/a-lille-des-jeunes-migrants-en-recours-de-minoritee-invitent-les-elus-a-venir-voir-leurs-conditions-de-vie>

Actualités



Entre 60 et 70 jeunes exilés en recours de leur minorité vivent dans le campement installé dans un parc du quartier de Bois Blancs, à Lille. Crédit : Félix Vanderdonckt pour Utopia 56

À Lille, des jeunes migrants en recours de minorité invitent les élus à venir voir leurs conditions de vie

Par [Julia Dumont](#) Publié le : 20/09/2024

Environ 70 jeunes migrants en attente d'un recours en justice sur leur minorité ont lancé, avec l'aide de l'association Utopia 56 et d'un collectif d'habitants du quartier Bois blancs, à Lille, une invitation aux élus à venir constater leurs conditions de vie à l'occasion des Journées du patrimoine.

"Le camp s'installe dans le temps et donc il commence à faire partie du patrimoine". C'est ainsi que l'association Utopia 56, explique, de manière volontairement un peu provocatrice, l'invitation lancée aux élus et "dirigeants d'institutions décisionnaires" à venir visiter le camp de migrants de Bois Blancs, à Lille, à l'occasion des Journées du patrimoine, samedi 22 septembre.

Les jeunes qui vivent dans ce campement installé dans la plaine des Vachers veulent montrer aux élus leurs conditions de vie, dans l'espoir que soit enfin trouvée une solution d'hébergement pérenne. "Pour l'instant, toutes nos initiatives [pour alerter sur cette situation] sont restées sans réponse", déplore Lucille Bodet, coordinatrice d'Utopia 56 à Lille, interrogée par InfoMigrants.

Pourtant, les conditions de vie des jeunes sont plus que difficiles. Le campement a été installé dans un parc du quartier de Bois Blancs et ne dispose que d'un point d'eau et d'une unique cabine de toilettes en mauvais état. Les adolescents y dorment sous des tentes fournies par Utopia 56. Pour manger, ils se rendent aux distributions alimentaires organisées dans la ville et reçoivent le soutien d'un collectif d'habitants lorsque celles-ci n'ont pas lieu.

Entre 60 et 70 jeunes exilés

Les premiers mineurs en recours se sont installés là fin janvier 2024 et, depuis, le campement ne cesse de grossir. "Avant l'été, les jeunes étaient une quarantaine et ils sont maintenant entre 60 et 70", détaille Lucille Bodet.

"À Lille avant, il y avait [le campement de Lille sud](#), qui s'était créé en mai-juin 2022 et avait également rapidement pris de l'ampleur", rappelle la responsable. En novembre 2023, quelque 70 jeunes exilés vivaient dans ce camp.

"On a souvent demandé des mises à l'abri et il y a finalement eu un appel de l'évêché du Nord à héberger ces jeunes et [plusieurs paroisses les ont accueillis](#) sous forme de mise à l'abri de nuit" l'hiver dernier, se souvient Lucille Bodet. Mais ce dispositif, qui reposait uniquement sur des bénévoles, ne pouvait pas durer indéfiniment. Il n'a pas été reconduit pour le moment.

Les jeunes, eux, continuent pourtant à arriver et les mineurs non reconnus comme tels mais en attente d'une décision de justice sont de plus en plus nombreux.

"Les institutions se renvoient toutes la balle"

Face à la situation de ces jeunes, "les différentes institutions [mairie, département, métropole européenne de Lille, ndlr] se renvoient toutes la balle", déplore Lucille Bodet. Alors, les jeunes habitants du campement et Utopia 56 espèrent que l'événement de samedi poussera les élus et membres de différentes instances à se mettre autour d'une table pour trouver une solution au problème. Plusieurs élus à la mairie, au département et des députés ont déjà indiqué qu'ils seraient présents, selon Utopia 56.

À Lille, comme à Paris, les mineurs non accompagnés en attente d'une décision de justice sur leur minorité se retrouvent dans un vide juridique qui empêche leur prise en charge. Considérés comme adultes par les autorités au terme d'un premier examen souvent expéditif, ils sont refusés dans les centres d'hébergement pour adultes car ils affirment être mineurs.

Au terme de l'évaluation de minorité réalisée par les départements (chargés de prendre en charge les mineurs non accompagnés), environ 20 % des jeunes exilés sont reconnus mineurs et pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), indiquait en 2023 l'association des départements de France dans les résultats [d'une enquête](#). Mais beaucoup contestent cette décision et présentent un recours devant un juge des enfants qui statue à son tour sur leur situation. En 2022, l'enquête menée par la Coordination nationale jeunes exilé.e.s en danger établissait qu'[environ 60 % des jeunes ont été reconnus mineurs](#) à la suite d'un recours devant le juge.